

**MARCHÉ DE NOËL des
CRÉATEURS et PRODUCTEURS LOCAUX**
(12^{ème} édition)

Dimanche 06 décembre 2026

A la salle des fêtes de Mézières-sur-Couesnon
De 10h à 18h00

Contact : Marine 06.30.79.59.28 ou mezideescitoyennes@gmail.com

Dossier d'inscription

A retourner au plus tard pour le 4 Octobre 2026

(Inscription effective à réception du dossier complet et validation par l'organisateur)

Nom - Prénom :

Raison Sociale - « Marque » :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Site Web :

👉 **PRODUITS VENDUS** : merci d'être précis et de [joindre des photos svp](#) par mail à mezideescitoyennes@gmail.com.
(Vous autorisez l'organisateur à reprendre ces éléments pour la promotion du marché)

.....
.....
.....
.....

! **ATTENTION : AUCUN REVENDEUR NI DÉBALLAGE NE SERA ACCEPTÉ.**

! Seuls les PROFESSIONNELS (y compris les organisateurs) ou ASSOCIATIONS déclarés avec un N° SIRET sont invités à participer au Marché.

Tarifs : 15€ la table ou l'espace d'1,20m en intérieur. (2 tables ou 2,40 m maximum autorisés par exposant)
5 € la table ou l'espace d'1,20m en extérieur sous barnum fermé.

Un chèque de caution (non encaissé) est demandé. Il pourra être encaissé en cas de dégradation du matériel mis à disposition de l'exposant. Chèque de caution 30 € à l'ordre de Association Méz'idées Citoyennes.

Tables et chaises fournies. Tout autre matériel nécessaire à la présentation du stand (portant, présentoir...) sera à prévoir par l'exposant (cet espace devra être équivalent à un espace d'1,20 m ou 2,40m suivant l'espace choisi).

Le marché se déroule en intérieur et extérieur sous barnum fermé, au choix (à préciser lors de l'inscription). La salle est accessible PMR et chauffée.

- Emplacement **intérieur** demandé par l'exposant : ☐ 1,20m ou ☐ 2,40 m
- Emplacement **extérieur** sous chapiteau accolé à la salle des fêtes demandé par l'exposant :
☐ 1,20m ou ☐ 2,40 m
- Nombre de tables demandées par l'exposant : tables (max 2 tables)

L'exposant se charge d'apporter l'aménagement qui lui sera nécessaire et ne dépassera pas l'espace alloué.

Besoins particuliers : *(Infos destinées à l'organisateur. Il fera son possible pour y répondre)*

.....

- Mise à disposition d'électricité ☐ OUI ☐ NON
Si oui pour quel(s) équipement(s) :

👉 Chaque exposant accepte de donner une de ses créations/produits destinés à la tombola organisée le jour du marché.

POUR VALIDER VOTRE PRE-INSCRIPTION merci de renvoyer [votre DOSSIER COMPLET le plus tôt possible svp et AVANT LE 30 SEPTEMBRE](#) - signé, daté et accompagné de : (les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte)

- Une photocopie de votre carte d'identité
- Un justificatif d'activité :
Pour **les professionnels** : Photocopie Extrait Kbis de moins de 3 mois ou Inscription Registre du Commerce ou Registre des Métiers ou Artisan
Pour les associations : Numéro d'association (Siret)
- Attestation assurance responsabilité civile professionnelle à jour (Obligatoire)
- 1 chèque pour le règlement de votre/vos emplacement(s)
- 1 chèque de 30 € pour la caution (encaissé en cas de dégradation)

☐ J'autorise l'association organisatrice à réaliser des photos et vidéos de moi et de mes créations lors du marché de Noël et à les publier sur différents supports et médias (site web, réseaux sociaux, plaquette...) afin de promouvoir les activités de l'association.

☐ Je m'engage à relayer l'évènement sur mes réseaux (page facebook, site web, flyers...) pour qu'il ait plus de visibilité.

L'envoi de votre dossier de participation atteste de l'acceptation du règlement joint.

Merci de renvoyer votre dossier, les justificatifs et chèques d'inscription et caution à :

Association MEZ'IDEES CITOYENNES
Chez Mme PISON Céline
29 rue du Lozier
35140 MEZIERES SUR COUESNON

Déroulement de la manifestation :

• Le Marché de Noël se déroule à la salle des fêtes de Mézières Sur Couesnon. Des emplacements intérieurs (salle chauffée) et extérieurs dans la cour attenante à la salle sont proposés (un système de grand barnum fermé et relié à la salle des fêtes via un sas permet d'être en extérieur dans des conditions plus favorables).

La salle est située à la sortie du bourg de Mézières, prendre en direction de St Ouen-des-Alleux, à droite après le cimetière.

- Heures d'ouverture au public : 10h à 18h00
- **Installation des exposants : 08h30**
- La mise en place des exposants est assurée par les bénévoles de l'association Méz'idées Citoyennes.

Date :

Signature de l'exposant

RÈGLEMENT

Admission :

- Le marché de Noël est réservé aux producteurs, artisans et créateurs qui seront autorisés par les organisateurs.
- L'envoi de ce dossier ne vaut pas acceptation automatique de votre candidature.
- L'association Méz'idées Citoyennes se réserve le droit de procéder à une sélection des stands par rapport aux produits proposés.
- Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Peuvent être vendus :

- Tout objet créé et fabriqué par l'artisan / producteur participant à la manifestation, ainsi que les objets dont la tradition et la qualité sont susceptibles de rehausser le prestige de la manifestation, acceptés par les organisateurs.
- Tout produit alimentaire fabriqué/transformé par l'artisan dont les organisateurs auront autorisé la vente.

Obligations et droits de l'exposant :

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits et services énumérés dans le règlement et acceptés par les organisateurs comme répondant à la nomenclature de la manifestation. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des structures non exposantes.

Il est interdit de céder ou de sous louer tout ou une partie de l'emplacement attribué.

De plus l'exposant est tenu de respecter scrupuleusement le type de stand et les dimensions indiquées dans la demande d'inscription. A défaut, il risque de se voir déplacé ou refusé.

Les exposants sont priés de laisser l'emplacement propre en mettant leurs déchets dans les poubelles mises à leur disposition.

La décoration particulière des stands est effectuée par les exposants et sous leur responsabilité. Les organisateurs se réservent le droit de faire supprimer ou modifier les installations.

Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction ou animation, doivent être soumises à l'accord de l'association.

En cas d'annulation de l'exposant 3 semaines avant l'événement, aucun remboursement ne pourra être demandé.

L'exposant devra prévoir rallonge, multiprises, enrouleur etc... qui lui sont nécessaires afin que l'électricité lui soit fournie sur son stand (sur demande uniquement et pour une puissance modérée).

Nous vous rappelons que les produits alimentaires sont soumis au Code de la Consommation, pensez à vous référer à l'article R112-9.

Obligations et droits des organisateurs :

L'association se réserve le droit de modifier, ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les organisateurs établissent le plan de la manifestation et répartissent les emplacements selon les critères exprimés sur la demande (autant que possible), à savoir : la nature des articles et le type de stand et dimensions. Ils se réservent le droit de modifier s'ils le jugent utile, la disposition des surfaces demandées par l'exposant.

Les organisateurs sont exonérés de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture ou arrêt prématuré.

Une facture vous sera remise sur demande à l'issue du marché.

Date :

Signature de l'exposant